

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130118-2013_B023-DE
Date de télétransmission : 23/01/2013
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JANVIER 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B023

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'un fonds de concours à la commune de la Roque d'Anthéron pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dabib, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 18 JANVIER 2013

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de La Roque d'Anthéron pour l'acquisition d'un véhicule électrique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours incitatif à la Commune de La Roque d'Anthéron pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service d'entretien des bâtiments municipaux pour un montant global de 4.680 €.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques.

Ce dispositif prévoit que la participation de la Communauté du Pays d'Aix est fixée à 25% du coût Hors Taxes d'achat de cet équipement avec un plafond de 5.000,00 €.

La Commune de La Roque d'Anthéron s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique destiné au service d'entretien des bâtiments municipaux et sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule : 18.723,40 € HT

Subvention CPA (25 %) : 4.680,00 € HT

Subvention ADEME (21,4 %) : 4.000,00 € HT

Financement Commune (53,6 %) :10.043,40 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **4.680,00 €** pour cet équipement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment *«d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire»* ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Electriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs – délibération cadre et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2010_B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Electriques du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 A et B relative aux Fonds de Concours incitatifs – aide à l'acquisition de Véhicules Electriques ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 14 janvier 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer un fonds de concours à la Commune de **La Roque d'Anthéron** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25 % du coût total Hors taxes, soit **4.680,00 €** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2009/9.

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'un fonds de concours à la commune de la Roque d'Anthéron pour l'acquisition d'un véhicule électrique

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JAN. 2013